

SIEGE SOCIAL
Z.A. de Bargues
15130 Sansac de Marmiesse
04 71 48 25 16

BOUTIQUE AURILLAC
10 Av. Jean Baptiste Veyre
15000 Aurillac
04 71 48 58 44

BOUTIQUE AUBIERE
Rue des Chazots
63170 Aubière
04 73 19 47 69

VIGNOBLE & BOUTIQUE
2 route d'Issoire
63960 Veyre-Monton
04 73 69 92 87



DES PRAT SAINT VERNY : au capital de 102 500 €
RCS Aurillac B 347 967 952 - SIRET 347 967 952 000 57
APE 1107B - N°d'Assise FR012098ED167
N°TVA : FR 52 347 967 952 - BIO : distribution certifiée FR-BIO-01
contact@despratsaintverny.vin • www.despratsaintverny.fr



DUPLICATA - Certifié conforme à l'original

Facture

Expéditeur (ci-dessus)

Adresse de livraison : LE PAIN D'EPICE DU QUERCY ROUTE DE CARENNAC 46110 BETAILLE			Destinataire : LE PAIN D'EPICE DU QUERCY SARL LA NOYERAIE DES ABEILLES ROUTE DE CARENNAC 46110 BETAILLE FR60418054011	
N° Facture	Date facture	No client	Représentant	Tournée
25009664	15/04/2026	998	LHEUREUX MARIE PIERRE	028

Attestation de qualité et d'origine :

Document d'accompagnement simplifié pour le contrôle fiscal (produits soumis à accise)

Page 1

Cde N°25029933

Date d'expédition : 15/04/2026

Votre réf. :

N° Art.	Qualité / Nature des produits	Mill	Qté	Vol. U	Vol	%Vol	Alc. Pur	P.U. Brut hors droit	Rem	P.U. Net hors droit	TVA	Montant HT droit compris
4141	BIERE BLONDE FEE DE L EFFET N°3 (MIEL DU CANTAL)		18	0,75 L	13.5	6	0.81	3.350		3.350	1	60.30
4152	BIERE BLANCHE DES DRUIDES N°2 (VERVEINE)		6	0,75 L	4.5	5	0.23	3.350		3.350	1	20.10
1629	BIERE AMBREE NOIX DE DORDOGNE N°9		12	0,75 L	9	6	0.54	3.350		3.350	1	40.20

* en Litres AP pour taxe alcool/volume effectif pour Vignette

Redevance	Quantité*	Prix U.	Montant
L457 Bière Prod<=10000hl	1.58	4.12	6.49
BASE ACQUIT : 114.11		TOTAL	6.49

TVA	Taux	Montant HT	Montant TVA
1 March	20 %	120.60	24.12
Total		120.60	24.12

MONTANT TTC (13)	144.72
Consigne	0.00
Déconsigne	0.00
Net à payer	144.72

Mode Règlement	Montant	Date
R. TRAITE QUIZAINE	144.72	15/05/2026



A JOINDRE AU REGLEMENT

Client : 998
Date : 15/04/2026
Numéro : 25009664
Montant : 144.72 €

Nos Coordonnées bancaires

CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE
FR76 1680 6048 2121 6942 7308 016
BIC AGRIFRPP868

Les pénalités dues en cas de retard de paiement résulteront de l'application de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros (Art.L441-6, I-al.12 du Code de Commerce). Il est expressément stipulé que le transfert de propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de Commerce). Règlement net sans escompte. En cas de litige, les tribunaux d'Aurillac sont les seuls compétents.

CGV : Voir sur notre site www.despratsaintverny.fr

Lieu : AURILLAC
Nom du Signataire :
Pierre DESPRAT